



**Compte rendu N° 4/2021 de la réunion du conseil municipal**  
**Séance du 9 juin 2021 à 19h00**

**Étaient présents :** Alain CAROTTE, Yannick RIOU, Olivier CAMUS, Stéphanie SAVEY, Fabrice CARTONNET, Sylvie DAGAND, Fabrice DUBOULOZ-MONET, Jocelyne FROMENT, Eric FULGET, Sandrine NADAL, Daniel PAILLARD.

**Étaient excusés :** Jean-Marc COLIN (pouvoir à Jocelyne FROMENT), Adeline TURELLO (pouvoir à Yannick RIOU)

**Était absent :** Benjamin CONDAT

**Secrétaire de séance :** Alain CAROTTE

- **Règlement intérieur et tarifs du service garderie-cantine**

Mme Stéphanie SAVEY, Adjointe au maire, expose les modalités de fonctionnement du service garderie-cantine pour la rentrée 2021 avec notamment le changement des tarifs.

La facturation de la garderie, sans l'affiliation à la Caisse d'Allocations Familiales, s'effectuera dans les conditions suivantes :

- Facturation à la demi-heure
  - 2.00 € par demi-heure entamée
- Facturation au forfait

Les familles dont les enfants fréquentent régulièrement la garderie périscolaire peuvent opter pour la facturation au forfait mensuel :

- 55 € pour 1 enfant
- 90 € pour 2 enfants
- 115 € pour 3 enfants
- 130 € pour 4 enfants et 30 € par enfant supplémentaire

La facturation des repas de cantine s'effectuera dans les conditions suivantes :

- En cas d'option pour le forfait mensuel
  - 5.00 € le repas
- En l'absence de forfait mensuel
  - 5.00 € le repas + 1 demi-heure de garderie, pour les enfants ne bénéficiant pas du système de forfait mensuel de garderie, soit au total 7.00 €.

Approuvé à l'unanimité.

- **Modification de la structure de la garderie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission scolaire a travaillé sur le fonctionnement de la garderie périscolaire et notamment sur les contraintes d'être déclarée en accueil de loisirs sans hébergement affiliée à la Caisse d'Allocation Familiale.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du souhait de la commune d'arrêter l'accueil collectif de mineurs dans le cadre d'un accueil de loisirs sans hébergement afin de le transformer en accueil de type garderie non déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES). Il précise également que la commune souhaite arrêter l'affiliation à la Caisse d'Allocation Familiale.

Approuvé à l'unanimité.

- **Rémunération des heures supplémentaires et complémentaires**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération qui fixe les modalités de rémunération des heures supplémentaires ou complémentaires si les agents communaux sont amenés à en effectuer en accord avec M. le Maire.

M. le Maire propose que les 14 premières heures supplémentaires ou complémentaires mensuelles soient rémunérées au même taux horaires de l'agent et que les suivantes soient majorées de 10 %.

Approuvé à l'unanimité.

- **Installation d'équipements vélos au port**

M. le Maire expose au Conseil municipal que la Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence « équipement et développement touristique – mobilité durable et promotion de la mobilité durable et équipements liés à l'utilisateur du vélo », propose d'installer 5 appuis vélos au port. Les emplacements sont à définir avec la commune.

Approuvé à l'unanimité.

- **Convention avec la commune de Belley pour le Conservatoire de musique de Belley**

M. le Maire expose au Conseil municipal que la commune de Belley propose aux communes du territoire de la communauté de communes Bugey Sud de conclure une convention avec elle afin de mettre en place une aide financière des communes dont les élèves sont inscrits au conservatoire de Belley mais n'y résident pas. Le montant de cette subvention serait défini par élève inscrit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix contre et 3 abstentions :

- Refuse de verser une subvention à la commune de Belley pour les élèves de Massignieu-de-Rives inscrits au conservatoire de Belley.

- **Avenant entre la commune de Massignieu-de-Rives et la Communauté de communes Bugey Sud « prévisionnel versements service ADS 2021 ».**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la mutualisation de l'instruction du droit des sols, il est nécessaire de passer chaque année un avenant à la convention de fonctionnement entre les communes adhérentes et le service mutualisé application du droit des sols (ADS). Cet avenant a pour objectif de fixer le montant des participations des communes pour l'année en cours en fonction du montant des charges de gestion courante et du nombre de dossiers de l'année N-1.

Les tarifs en vigueur en 2020 ont été maintenus, à l'exception de celui des certificats d'urbanisme informatifs (CUa) dont le tarif pour 2021 est proposé à 35€ par acte au lieu de 45€ en 2020 :

CUa	CUb	DP	PA	PC	PD
35,00 €	80,00 €	150,00 €	240,00 €	200,00 €	160,00 €

Approuvé à l'unanimité.

- **Affaires diverses :**

- ↪ **coupures d'eau** : Monsieur le Maire rappelle que lorsqu'il y a une coupure d'eau sur la commune, il est inutile de s'adresser à la mairie. La mairie n'a aucune responsabilité dans le domaine de l'eau. Il faut appeler en priorité le **service dépannage de la SAUR au 04 57 38 50 08** : numéro qui figure sur les factures d'eau.
- ↪ **Certificats d'urbanisme opérationnels** : Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'obtention d'un certificat d'urbanisme opérationnel, qui statue sur une opération projetée, ce dernier ne protège pas sur les prévisions de construction. C'est le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui prime. Un CU opérationnel positif ne peut pas garantir un avis favorable pour un permis de construire.
- ↪ **Arbres coupés au port** : l'élitage d'arbres au port a été effectué tardivement par rapport à la saison. Mais il était nécessaire d'effectuer cet élitage avant la pose d'une clôture en ganivelle afin d'éviter que les arbres ne tombent sur la nouvelle clôture.
- ↪ **Création d'un Comité de fleurissement** : toutes les personnes motivées pour faire partie d'un comité de fleurissement sont priées de se faire connaître auprès de la mairie, de préférence par mail.



Amoureux de notre village, de ses paysages, passionnés d'histoire, d'écriture ou tout simplement désireux de jouer les apprentis journalistes, n'hésitez pas à nous contacter pour nous proposer vos idées ! Nous cherchons des personnes volontaires pour apporter une petite ou grande participation à l'enrichissement du site internet de la commune. Aucune connaissance en informatique n'est nécessaire, il vous faut simplement un clavier ou un stylo ! Pour toute suggestion d'idées, de textes, de photos, de témoignages ou autre, veuillez nous adresser un mail à [mairie@massignieu.fr](mailto:mairie@massignieu.fr) ou rapprocher du secrétariat de mairie.

Alors n'hésitez pas, nous sommes à votre écoute.

La séance est levée vers 21 heures 15



**Le Maire**  
**Didier VINETTE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Vinette', written over a horizontal line.